

# COMPTE RENDU CSE RÉSEAU

## 19 et 20 juin 2024

### La grande désillusion

**Pas de commentaires à nos liminaires, pas de prise de position, pas de réponses ni de dialogue. Tels des prestidigitateurs, les membres de la direction maintiennent une illusion optique : nous faire croire que nous sommes un CSE.**

Les sujets se succèdent, les monologues des élus aussi.

La direction est là mais : ne sait pas, opine du chef, va se renseigner ou « prend le point ». Une technique de management bien connue, efficace pour différer, si possible aux calendes grecques, la réponse.

En attendant, les élus soliloquent, s'écoutent parler, débattent entre eux. C'est fort intéressant au demeurant mais est-ce bien le but ? Car, au final, qu'a-t-on appris ? Quelques petites choses.

JUIN 2024



### L'apparition des élections législatives

**Organisées à la hâte et sans moyens supplémentaires, ces élections nous promettent des temps forts. Et surtout des pirouettes organisationnelles.**

**Le RN refuse nos invitations mais pas partout.** Sur 55 débats organisés pour la soirée du 19 juin, il en a refusé 13. Cela pose des problèmes de respect des temps de parole. « *Il faut acter par écrit que le refus vient d'eux* » explique Erik Berg, le directeur de l'information du réseau. Il a, lui-même, écrit au directeur de campagne du RN pour lui expliquer l'enjeu et les règles de l'Arcom, au cas où ces désistements et/ou disparitions, parfois de dernière minute, seraient totalement involontaires et non stratégiques. Jacques Paté a fait de même pour le numérique, puisqu'il en est le directeur. Le spectacle aura lieu coûte que coûte.



france.tv

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Et justement, ça ne doit rien coûter. Magie magie.  
Les antennes doivent donc organiser les débats et les deux soirées électorales prévues en prime-time de 20h à 23h (avec une possibilité de rendre l'antenne à 22h30 si localement, tout est déjà plié) sans budget supplémentaire.  
Un sacré tour de passe-passe n'est-ce pas ?



JUIN 2024

**Priorité est donnée aux débats en région. Et grande nouveauté : la rédaction nationale ne sera pas mobilisée.**

Du coup, « c'est FTR qui interviendra 2 fois 15 minutes dans la soirée pour élargir aux enjeux nationaux ». Pas de journalistes politiques donc, pas de chroniqueurs non plus, ni d'invités, ni de politologue.

Du PAD et tant pis pour les breaking news. « Un journal des législatives incarné », dit Erik Berg, regroupant déclarations politiques, confrontations, représentations possibles et mise en perspective.

FTR se verra aussi confier la partie nationale du 19/20 lors des 2 soirées.

**Malgré tout ce dispositif conçu a minima, nous aurons besoin d'ETP supplémentaires. Un peu mais c'est déjà beaucoup.** Car avec moins de CDD, moins d'alternants, des journaux communs, les directions régionales sont à l'os. Pas grave, on va rogner encore un peu. « **Le budget spécial d'ordinaire alloué à ces opérations n'a pas été anticipé, donc cela pèsera sur**

**le budget de chaque région et nous ferons le point sur l'impact de cela ensuite »** explique la directrice du réseau.

Autrement dit, pas de baguette magique, on nous présentera la note en septembre, accompagnée de celle exorbitante, n'en doutons pas, des JO qui auront impacté toutes les antennes.

**Côté numérique, Jacques Paté entend « donner la parole aux citoyens et aux électeurs. Écouter la France silencieuse ». Là aussi c'est presque mystique !**

Lors des soirées électorales, chaque antenne réalisera un direct live et un 25<sup>ème</sup>, en central, remontera ce qui se dit dans toutes les régions.  
Des journalistes seront présents jusqu'à minuit avec des décalés et le lendemain dès 6h, mais pas les mêmes nous assure-t-on, pour donner les résultats.

**Les élus Cfdt dénoncent le peu de place accordé aux décryptages et aux enquêtes. Donner la parole en restant assis derrière son bureau, c'est un concept audacieux. Quoique pour écouter la France silencieuse, ça peut être pas mal. Souvenez-vous avec « Ma France 2022 » le numérique avait quand même eu plus d'ambitions et d'idées. Et même si les délais étaient courts, nous aurions pu avoir un peu plus d'audace. Dommage.**



france•tv

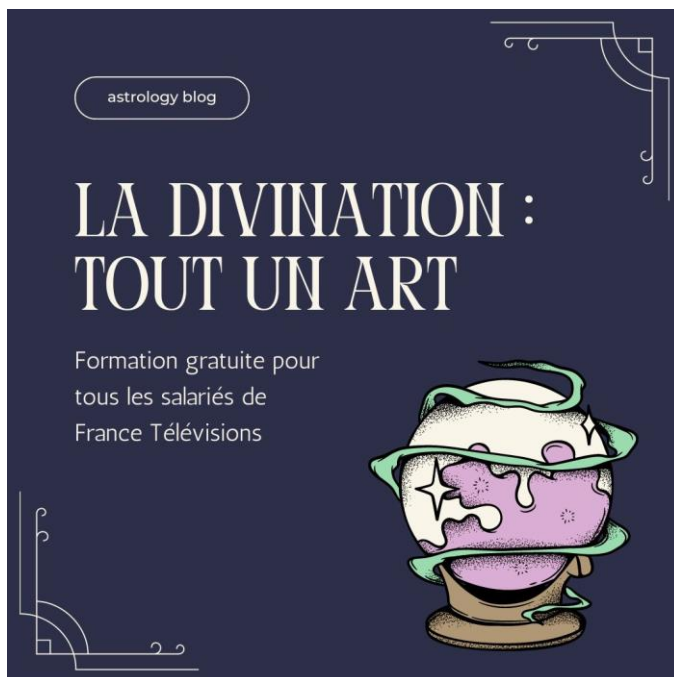
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## La rentrée des éditions ICI : le mirage

Là on n'est pas pris de court. Depuis la grève, la direction a eu le temps de la réflexion. Pas assez tout de même pour que nous en soyons aveuglés.

Le journal de midi ne change pas, celui du soir est plus court, 32 minutes et on commence dès la prise d'antenne sans servitude.

Pour autant les horaires seront les mêmes : 19h07 pour les locales, 19h15 pour le JTR ? La grande nouveauté c'est la météo climat. Oui, oui, celle que vous voyez sur France 2 ou France Info. « La même, mais nous aurons la primeur de la diffusion ! » se réjouit Erik Berg. Dites donc quelle aubaine.



Pour lui, « l'idée de la partie natio c'est de redonner de l'autonomie éditoriale aux régions. Chaque antenne fait ce qu'elle veut quant à l'ordre des sujets nationaux ou régionaux ». Ok mais heu du coup, les antennes doivent reprendre en charge la partie natio ?

Pour Isabelle Staes : « cela a été mis en place dans un protocole de sortie de grève. » Pour Isabelle Staes : « cela a été mis en place dans un protocole de sortie de grève. »

Ce n'est plus un miracle c'est de la science-fiction.

JUN 2024

Le protocole de sortie de grève ne dit pas cela : « à compter du 1er Décembre une période de transition et d'adaptation du projet TEMPO sera mise en œuvre jusqu'au Printemps 2024. La date précise sera définie lors des échanges avec les organisations syndicales signataires des protocoles de levée de grève. À l'issue de cette période d'adaptation, un bilan sera effectué et partagé avec les organisations syndicales, afin d'assurer le retour à un fonctionnement classique ».

**Pour l'heure, les OS n'ont pas « participé » à la définition d'une date de reprise des éditions ICI à la sauce « septembre 2023 » ! Elles n'ont aucune information sur la faisabilité de cette formule et attendent toujours une étude d'impact qui avait déjà cruellement manquée en septembre dernier. La direction reviendra vers nous ! Quand ?**

### **Abracadabra ! Voilà le nouveau règlement intérieur...**

Le règlement intérieur de FTV va être modifié. Il faut dire qu'il commence à dater. Vieux comme le Poiré, boisson apéritive autorisée par le code du travail (les amateurs comprendront), il mérite d'être toiletté.

Beaucoup de modifications sont faites à la marge, il s'agit surtout d'adopter une terminologie conforme aux évolutions réglementaires, en particulier la loi santé du 2 août 2021.

Ainsi le terme vapotage vient-il, par exemple, compléter le verbe fumer. Le nom des instances (CE / CSE, DP / RP) est actualisé. Les dispositions relatives aux



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

harcèlements moral et sexuel sont mises à jour. La protection du lanceur d'alerte améliorée.

Jusqu'ici tout va bien. Ou presque. Là où les choses se gâtent un tantinet, c'est lorsque le lapin sort de sa boîte ! Et celui-là est particulièrement costaud puisqu'il souhaite encadrer la liberté d'expression des salariés de FTV en introduisant, subitement, le principe de neutralité.

Lire [ICI](#) notre tract « Neutralité ou neutralisation »

Ainsi : " les salariés ne peuvent participer à des activités en lien avec leurs convictions religieuses, politiques et philosophiques qu'à titre privé, en dehors du contrat de travail, sans référence à l'appartenance à France Télévisions et en évitant toute situation de conflit d'intérêts avec ses responsabilités au sein du groupe. **Il doit être clair que les opinions exprimées dans ce cadre sont purement personnelles et n'engagent en aucun cas le groupe.**"

S'exprimer sur son compte personnel sur les réseaux sociaux quand on est journaliste FTV, et connu comme tel, est-ce en ce sens interdit par le règlement intérieur ? Punissable ?

Quel est le but recherché de cette restriction de liberté ? "Nous avons été confrontés à des cas d'école, religieuses notamment, le Code du travail offre cette neutralité, nous en avons disposé" explique la direction.

**Que signifie au juste être neutre ?** Neutre philosophiquement qui plus est ? Contredire un invité politique par une vérité factuelle pourra, pour ce dernier, s'apparenter à une attaque et pour ses supporteurs un parti pris. **En ces temps troubles et incertains, faits de vérités relatives et d'attaques contre les valeurs démocratiques, peut-on, doit-on rester neutres ?**

JUIN 2024

**La mission du service public n'est-elle pas, au contraire, de défendre la chose publique ? La République et les valeurs qu'elle embrasse ?**

Pour Erik Berg, c'est oui. Et dans les antennes du Réseau ? Prenant l'exemple du présentateur de Grenoble qui a défendu l'audiovisuel public face à un candidat RN qui évoquait la privatisation de FTV, le directeur de l'information du réseau explique que ce dernier « a bien fait ! L'argument est bon mais il n'était pas obligé de dire je quitte mon rôle de journaliste. La neutralité n'empêche pas de faire ressortir ce qui est choquant dans un programme, mais attention à ne pas être trop partisan sinon ce sera contreproductif ».

Mais alors, quelles sont les exceptions ? Un chroniqueur doit-il se plier au règlement intérieur ? Comment garantir la liberté d'expression des syndicalistes ?

Autant de questions que ce petit mot de rien du tout « neutre » suscite et pour lesquelles nous n'aurons pas cette fois-ci de réponses.

**Le règlement intérieur sera soumis au vote au CSE de septembre. L'avocat du CSE a été contacté. La CFDT espère, quant à elle, d'ici là, des amendements et des réunions pour en discuter sérieusement.**

Et d'ailleurs, quelques jours après ce CSE, la question se posera de manière assez violente pour cinq confrères, lire [ICI](#).



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## Charte informatique, nouvelle vision

La Charte informatique, vieille de 2017, n'est plus adaptée aux usages (IA, télétravail,) ni aux outils (One drive, applications mobiles) ni aux nouvelles formes de cyberattaques.

La voilà donc elle aussi dépoussiérée. Elle sera annexée au règlement intérieur et "s'imposera donc " aux collaborateurs. Protection des données professionnelles, limites d'utilisation personnelle du matériel professionnel.

### Et là ce n'est pas un mirage !

**Toute donnée stockée sur votre appareil professionnel peut être vue/lue/regardée par votre employeur sauf à mentionner « personnel et confidentiel » sur vos dossiers/mails... Et sur le téléphone comment on fait ?**

La direction nous jure qu'elle ne fouille jamais les ordinateurs professionnels « sauf pour nécessité de service ». Vous voilà informés.

Se pose alors la question, le problème, des échanges, des données qu'ont sur leurs ordinateurs les représentants du personnel. Il s'agit souvent d'informations confidentielles, sensibles. Quelle règle s'applique donc ?

Et pour les lanceurs d'alerte ? Les journalistes d'investigation qui stockent, eux aussi, des informations ultra sensibles ? Quelle est la politique de l'entreprise ? Fournira-t-elle, puisqu'elle a le droit d'y accéder, des données qu'exigeraient par exemple la police lors d'une enquête ? **Les élus rappellent que si « l'European Media Freedom Act » et la loi Sapin 2 protègent les journalistes, ne pas mentionner ces situations dans le règlement intérieur c'est un peu comme laisser une porte ouverte.**

JUIN 2024

Pas très sécurisant.

La direction explique également travailler actuellement sur le dossier explosif des IA et les dangers de siphonnage des données de l'entreprise. L'IOS 18 a par exemple recours à l'IA. Les téléphones pros en seront-ils équipés ? « *Pas forcément, cela pose problème oui, ce n'est pas encore activé* ». Le dossier est compliqué : sécurisation des sources, charte d'utilisation de l'IA, collaboration avec une entreprise de développement française plus fiable ... Il serait temps. Si ce n'est déjà pas trop tard.

### Nouvelles technologies : lire l'avenir

Compte-rendu de la commission nouvelles technologies, lire [ICI](#).



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



### **Renouvellement des UTS et UTN :**

Chaque antenne devrait se voir proposer très rapidement 2 iPhones 15 Pro Max. Oui, vous avez bien lu : 2. DEUX ! Bienvenue dans la modernité !

Economies obligent et responsabilité environnementale un peu aussi : les iPhones 11 Pro remplacés seront réutilisés pour le numérique et les

réseaux d'ordres.

Des outils qui font encore débat. Qui peut utiliser quel smartphone pour faire quoi ? JRI, compétences complémentaires, rédacteur, chargé d'édition numérique, pour le linéaire, le numérique ou le service communication. Difficile de s'y retrouver !

L'accord sur les UTS s'applique aux JRI et OPV pour le linéaire mais n'intègre pas les salariés du web. Une négociation devait avoir lieu mais rien. La DRH réseau prend le point ! Et le lance très loin.

### **Alpha 7**

Cet outil est victime de son succès. Il n'est pas accessible à tous les utilisateurs qui le souhaitent avec notamment une grande frustration dans les BEX. Pourtant avec 20 nouveaux grands capteurs livrés en 2024, le réseau va pouvoir compter 110 Alpha 7S.

Une difficulté est toutefois à noter : la lourdeur de l'Ingest des fichiers : très long, trop long pour de l'actu chaude. Des réflexions sont en cours.

### **Sonar**

La disparition de ce logiciel est un effet de bord de la mise en œuvre de Sherlock. Il permettait aux vidéos de suivre en temps réel le conducteur d'antenne et une alerte signalait qu'il y avait eu un changement. Désormais, avec Sherlock il faut constamment dérouler et actualiser la page pour accéder aux mêmes informations. Une session FTV est aussi nécessaire pour se connecter, ce qui pose de gros problèmes aux CDD qui ne disposent pas de profil. Les équipes projets ont visiblement été sollicitées, mais il n'existe aucune garantie qu'une solution sera trouvée.

### **Évolution du parc Haivision (anciennement Aviwest)**

Le réseau compte 183 équipements dont 136 ont plus de 7 ans et sont donc à renouveler avec l'arrivée de la 5G.

Un renouvellement qui se fera progressivement jusqu'en 2025.

**La CFDT demande à nouveau la diffusion dans tous les sites de la notice d'utilisation de ces outils de transmission. Nous rappelons que la direction ne peut pas imposer l'utilisation de ces équipements à un salarié qui le refuserait.**

D'ailleurs, il est urgent de se questionner sur les futures caméras qui intégreront des moyens de transmission. Le sujet ne semble pas à l'ordre du jour. Pour l'instant les équipements de transmissions resteront des éléments séparés des outils de captation (sauf cas particulier des smartphones).

JUIN 2024



france.tv

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## OVERDRIVE la suite...

Contre toute attente, la direction veut poursuivre des tests sur des « automations simples » qui concernent les fonctionnalités jugées utiles lors de la première expérimentation (pilotage des serveurs vidéo et synthés, les infos décor, les caméras et les lumières). Ces tests devraient reprendre sur le site de qualification de Strasbourg avec des référents volontaires avant la fin de l'année.

### **Mais quel est réellement l'objectif de la direction ? Réduire le nombre de personnel en régie ? Ou bien permettre à nos techniciens plus de créativité sur plus d'émissions ?**

Le directeur technique est à la peine. Il confirme que l'évolution des outils permet les deux approches mais il ne peut se positionner.

**Nous oui. La CFDT demande que ces nouveaux tests soient cadrés et qu'un retour d'expérience soit effectué sur les régies Mosar.** La 11<sup>ème</sup> et dernière vient d'être installée à Orléans. Les autres antennes devraient se voir proposer une régie Cosma hybride.

### **Santé : on cherche encore la baguette magique**

Compte-rendu de la CSSCT, lire [ICI](#).

**Des visites de contrôle de sites vont être mises en place.** C'est le souhait du nouveau directeur de la prévention des risques. Les RP et la CSSCT seront invités à s'y joindre.

Dans leurs bilans annuels, **plusieurs médecins du travail se plaignent de ne pas être invités en instance de proximité** ou en CSSCT. Les accords d'entreprise précisent pourtant que c'est à la direction de les y convier.

**La CFDT demande qu'une invitation leur parvienne systématiquement.**

### **Accident du travail et prise en charge.**

Il semblerait que l'assurance contractée par FTV et la mutuelle ne suffisent pas à couvrir l'intégralité des frais en cas d'accident grave. Certains salariés ayant fait remonter un reste à charge important. La direction invite donc « *les salariés victimes d'un accident corporel à établir une déclaration auprès de leurs assurances contractées à titre privé* » (habitation, voiture, CB,) Les assistantes sociales peuvent aussi les accompagner.

### **Enquêtes paritaires :**

Vu l'augmentation des accidents du travail, la DSQVT encourage les équipes locales à réaliser des enquêtes pour en comprendre les causes et améliorer la prévention. **L'employeur doit, quant à lui, tout mettre en œuvre pour que ces enquêtes se fassent sereinement et dans les meilleurs délais.**

Le directeur de la prévention dit envisager de nouvelles méthodes de travail pour mener à bien enquêtes et plans d'actions (plans qui parfois se superposent quand les situations sont enkystées !)

### **Évolutions des lignes génériques du DUERP :**

De nouveaux outils vont être à disposition des APS (Animateurs Prévention Sécurité) pour remplir le DUERP. Il s'agit de mieux caractériser le risque et de faciliter la mise en place des moyens de prévention associés.

Une bibliothèque a donc été créée pour 19 familles de risques (psychologiques, industriels...) recensant tous les moyens de prévention qui existent au sein de l'entreprise (formation UFTV dédiée, ...) Elle a vocation à être continuellement enrichie.

JUIN 2024



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Un guide devrait être annexé aux DUERP et un lien intranet communiqué. Et pour les RPS ?

**La Cfdt demande une clarification du procédé, des exemples de ces lignes génériques, et surtout une évaluation des actions qui découlent des DUER.**

### **Tour de France Féminin : l'art de la téléportation**

Avis du CSE, lire [ICI](#).

Il s'élancera des Pays-Bas le 12 août prochain. Les temps de transfert et de conduite des techniciens entre Rotterdam et l'Alpe d'Huez risquent d'être importants, ce qui justifie, selon la direction, la demande de dérogation du temps de travail à 60h (12h au-delà du plafond maximum de 48h).

Particularité aussi cette année, les opérations s'enchaînent : Roland Garros, Tour de France, Jeux Olympiques et Paralympiques.

**Un point de vigilance pour les élus qui rendent un avis favorable mais demandent un suivi des amplitudes horaires des personnels concernés, y compris sur la limite maximale de 44h en moyenne sur 12 semaines.**

### **ASC : réorganisation**

Compte-rendu du séminaire des ASC, lire [ICI](#).

### **C'est acté, une commission des voyages est mise en place.**

150 000 euros lui sont attribués pour organiser des voyages communs et ainsi mettre un terme à la frustration des « petites » antennes. Ses premières propositions sont attendues pour la rentrée.

Les week-ends de proximité restent à la main des commissions ASC locales. Il s'agit désormais de week-ends de 2 nuits maximum, de destinations accessibles en moins de 5h de transports, sans recours à l'avion. Pour cela, chaque commission locale, sans distinction de taille, recevra une enveloppe de 6000 €.

Si nécessaire, la prise en compte des non-permanents dans les activités collectives ou les week-ends de proximité fera l'objet d'un abondement spécifique projet par projet.

### **La cantine de Toulouse en question.**

Manque d'investissements, manque de personnel et de volontaires pour en assurer la gestion, la cantine de Toulouse est en survie. Mais pour combien de temps ?

La direction s'engage à faire remonter le problème rapidement. **Pour la Cfdt, une cantine est aussi un lieu de relations sociales qu'il ne faut pas négliger.**

### **Le projet de déménagement de Bordeaux en lévitation**

FTV s'était associée à Vinci pour répondre à un appel d'offres en vue de l'acquisition d'un bâtiment. Mais le montant des offres a été jugé insuffisant par le vendeur qui retire son projet de cession. « Ils attendaient 40 millions d'euros et les meilleures offres étaient à 30 millions » nous dit le directeur IMG qui espère encore pouvoir négocier.

Quoiqu'il en soit, le site actuel de France 3 Aquitaine ne sera pas réhabilité. « Ce serait 22 millions d'euros jeté à la poubelle » explique-t-il. C'est son avis, pas celui des élus !

La direction fera le minimum d'investissements de mise aux normes en attendant qu'un nouveau projet se présente.

### **Aides au logement**

Compte-rendu de la commission Information et aide au logement lire [ICI](#).

JUIN 2024





france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

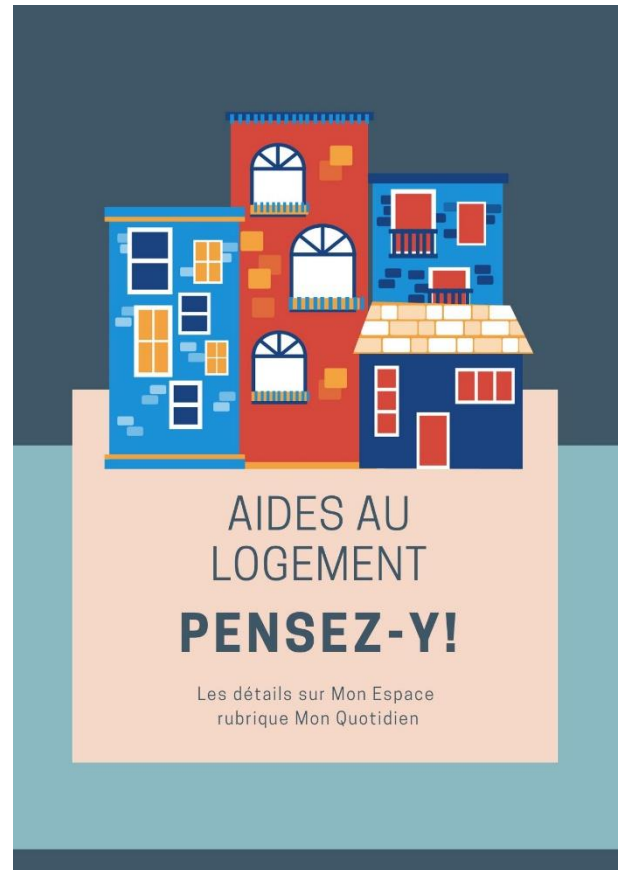
En 2023, France Télévisions a reversé 2 527 671 € (0,45% de la masse salariale brute) à « Action Logement » <https://www.actionlogement.fr/>.

Cette contribution permet aux salariés de bénéficier des services d'Action Logement, tels que :

- L'aide à l'acquisition d'un logement
- L'aide à la location
- Le prêt d'acquisition de la résidence principale
- Le prêt travaux
- ...

**Des services difficiles à retrouver sur Monespace suite à une réorganisation qui a noyé, comme beaucoup d'autres, les infos sur le logement dans la page RH.**

Actuellement, pour trouver les informations sur le site, il faut passer par : RH, Prévention et santé, accompagnement des situations, logement...



L'entreprise est également adhérente à l'AEPL (association des entreprises pour le logement), qui propose un bouquet de services à destination des salariés.

JUIN 2024

Malgré ces dispositifs, **l'accès au logement reste un problème pour de nombreux salariés de France Télévisions**, notamment en région comme à Antibes où des salariés refusent le recrutement, faute de trouver sur place des logements à prix raisonnables. Pourtant, en France, 75% de la population peut prétendre à un accès au logement social ou intermédiaire.

**La Cfdt dénonce un manque d'information et d'accompagnement des salariés, demande la négociation d'un accord d'aide à la mobilité ainsi que la mise en place d'une politique attractive du logement pour les projets de développement et de déménagement**

## Emploi

Compte rendu de la commission Emploi Formation, lire [ICI](#).

**Le réseau gagne 73 postes en un an** : l'effectif est de **2670 permanents** au 31 mars 2024, contre 2 597 au 31 mars 2023.

L'augmentation des ETP se constate dans toutes les directions régionales. Au global : +46,5 ETP moyens pour les PTA, +60,9 pour les journalistes.

Les antennes ont également effectué 4361,8 heures supplémentaires et complémentaires payées de plus que l'an dernier.

**La Fabrique compte 302 salariés permanents présents (dont 15 à temps partiel) contre 305 au 31 mars 2023.**



france.tv

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

L'emploi en ETP à la Fabrique continue à s'appuyer sur un volume important de contrats à durée déterminée mais augmente globalement de 12,1 ETP (+10,1 ETP en post-production et +7,6 ETP en fictions, feuilletons et équipes de tournage).

Les salariés de la Fabrique ont, eux, réalisé moins d'heures supplémentaires que l'an dernier (8340,3 heures au 31 mars 2024, contre 9659,3 en mars 2023).

**La CFDT demande que sur l'emploi, les RP puissent disposer des données par antenne.**

Pour la DRH Réseau, « ces données n'ont pas vocation à être présentées en IP mais les entrées sorties du personnel sont communiquées ». Fin de non-recevoir !

Nos accords stipulent pourtant que « les représentants de proximité sont chargés par délégation du CSE de **TOUTES** les questions nécessitant un traitement local ou de proximité ». (Art. 3.3 de l'accord de composition des CSE, CSSC et RP)

Une fois de plus, tout est question d'interprétation !

### Nouveaux élus :

#### France 3 Auvergne :

Delphine Cros est désignée RP titulaire (SNJ) en remplacement de Marie Morin, démissionnaire.

Maxime Van Oudendycke est désigné RP suppléant (SNJ) en remplacement de Delphine Cros, démissionnaire.

JUIN 2024

#### Fabrique Nord :

Arnaud Desbuquois de Lomme est désigné RP titulaire (CFDT) en remplacement de Pascal Duquenne.

#### France 3 Alpes :

Flore Bonnot est désignée RP titulaire (CGT) en remplacement de Philippe Conte, démissionnaire.

**Prochain CSE Réseau les 28 et 29 août 2024.**

#### Votre représentante syndicale et vos élus Cfdt :

Séverine Dangin, Metz ; Pascal Lefebvre, Lille ; Bruno Espalieu, Lille ; Yvonne Roehrig, Strasbourg ; Olivier Mélinand, Brest ; Cécile Poure, Strasbourg

[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**